

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID: 079-200041317-20230327-C__17_03_2023-DE

Votants: 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS À USAGE PARTAGÉ DU SITE DU MOULIN DU ROC

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absentes:

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

<u>Titulaires absents excusés</u>:

Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD.

<u>Président de séance</u>: Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Publié le

ID: 079-200041317-20230327-C__17_03_2023-DE

C- 17-03-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS À USAGE PARTAGÉ DU SITE DU MOULIN DU ROC

Monsieur Claude BOISSON, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Une opération de rénovation immobilière a été conjointement menée par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais sur le site Le Moulin du Roc sis 39 boulevard Main à Niort.

Une convention tripartite VDN, CAN et l'association Moulin du Roc - Scène nationale a été approuvée au conseil d'agglomération du 11 avril 2022 pour permettre les refacturations de charges entre les différentes entités du site Le Moulin du Roc.

Les dépenses d'approvisionnement énergique (électrique et gaz) et la maintenance des équipements techniques de chauffage-climatisation étaient hors champ de la convention initiale, considérant l'adhésion des trois entités au contrat indépendant de performance énergétique du site.

Il s'agit de mettre en œuvre la possibilité de refacturation de l'électricité portée par la ville de Niort. Sachant que le paiement direct par chacun des occupants n'a pas pu être mis en œuvre dans le contrat de performance Energétique passé sur le site en 2022.

Il convient d'établir un avenant n°1 à ladite convention modifiant la répartition des charges d'électricité suivant l'actualisation de la nouvelle clé de refacturation entre les parties.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention relative aux charges de fonctionnement des équipements à usage partagé du site du Moulin du Roc,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ledit avenant n°1.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 74 Contre: 0 Abstention: 0

Non participés : 4 (Jérôme BALOGE ; Christelle CHASSAGNE ; Alain CHAUFFIER ; François GUYON)

Aurore NADAL

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué